



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 FÉVRIER 2025

DATE DE CONVOCATION
17/02/2025

DATE D’AFFICHAGE
06/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

VOTANTS : 14

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s’est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.

Etaient présents :

M. Pascal CONZETT, Mme Claudette COURTOIS, M. Michel DESVAUX, Mme Marie-Agnès DOUARD, M. Olivier FERRISSE, Mme Dominique FLEURY, Mme Maud FOURNIAL, M. Dominique GEAY, Mme Sophie PETIT, M. Logan SAEZ, M. Patrick TURBAT, M. Jean-Louis VOISARD

Etaient absents excusés :

Mme Elodie CHANTREAU

Mme Sylvie SALMON-HUSZTI

Pouvoirs donnés à :

Mme Marie-Agnès DOUARD

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Dominique FLEURY

Approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal

Monsieur le Maire demande aux élus s’ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.

Le Conseil municipal approuve à l’unanimité le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.

Délibération n°2025-02-D01

1. Acquisition du bien GAUTHIER cadastré F142, F143, F145, F146

Par délibération du 16 mai 2024, le Conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à négocier l’achat du bien sis 60 rue Jules Gautier appartenant à l’indivision Gauthier dans la limite de 90 000 €. Ce bien est constitué au foncier, d’une part, de 4 parcelles classées en zone N pour une superficie totale de 3 888 m² et pour le foncier bâti, d’autre part, d’un bâtiment fermé à usage mixte d’habitation et d’atelier et d’un hangar ouvert à ossature métallique. Cette opération a pour objectif le transfert à terme des services techniques communaux et la création d’une fourrière animale.

À l’issue de ces négociations, le vendeur accepte de céder son bien à la commune pour un montant de 90 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D’ACQUERIR** au prix de 90 000 € net vendeur les biens cadastrés F142, F143, F145, F146 appartenant à l’indivision Gauthier.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à cet achat seront inscrits au budget 2025
- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Délibération n°2025-02-D02

2. Ouverture anticipée des crédits d'investissement au budget 2025

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation du conseil doit préciser les montants et l'affectation des crédits.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à liquider et à mandater avant le vote du budget 2025 à compter du 1^{er} janvier 2025 les dépenses suivantes :

Opération	Compte	Objet	Montant
12 - Equipement de travaux de voirie	2152	- Reprise trottoir rue Jean Antoine Genty	1 320 €
		- Opération géomètre sécurisation rue de la montagne	1 880 €
	21531	- Déplacement du compteur d'eau allée des étangs	4 000 €
13 - Aménagement des locaux scolaires	21312	- Rénovation énergétique cantine	25 000 €
TOTAL			32 200 €

Soit 7,5 % des crédits ouverts au budget 2024 (hors RAR et remboursement de la dette).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025-02-D03

3. Avis sur le document cadre élaboré par la Chambre d'agriculture concernant les projets ENR sur parcelles agricoles

En application du décret 8 avril 2024, relatif au développement de l'agrivoltaïsme, la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire a élaboré un document-cadre identifiant des surfaces agricoles, naturelles et forestières non exploitées depuis plus de 10 ans ou déclarées incultes susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques au sol.

Conformément à l'article R111-611 du Code de l'urbanisme, ce document est soumis aux organisations professionnelles agricoles, aux représentants des professionnels des énergies renouvelables, aux représentants des collectivités territoriales concernées et à la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers).

En conséquence, il est demandé à la collectivité d'émettre un avis sur le projet de document-cadre de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, sous un délai de deux mois à compter du 27/01/2025. Au terme de ce délai et en l'absence de retour d'avis de la commune, celui-ci sera réputé favorable.

Ce document annexé à la présente délibération, ne répertorie pas de parcelles sur la commune de Saint-Ouen-les-Vignes.

Monsieur le Maire souhaite porter à la connaissance de l'Etat et de la chambre d'agriculture la parcelle ZN 35 appartenant TAILLANT Eric, 73 rue du bois de la chaînée en zone A pour 50 520 m².

Cette parcelle est actuellement encombrée de carcasses de véhicules et polluée par les rejets qu'elles génèrent. Il pourrait être d'intérêt de faire constater cette parcelle dégradée comme mobilisable au titre des surfaces susceptibles d'accueillir l'implantation de panneaux photovoltaïques. Cette parcelle est déjà identifiée ZAER.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PORTER À LA CONNAISSANCE** de l'Etat et de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire la parcelle ZN 35 appartenant à M. TAILLANT Eric, 73 rue du Bois de la Chainée classée en zone A pour 50 520 m² dans le cadre de la consultation concomitante à l'élaboration du document-cadre identifiant des

surfaces agricoles, naturelles et forestières non exploitées depuis plus de 10 ans ou déclarées incultes susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques au sol.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025-02-D04

4. Pouvoir donné au Maire de donner pouvoir au géomètre pour la division des parcelles rue de la Montagne

Dans le cadre du projet d'aménagement sécuritaire de la rue de La Montagne, il convient de procéder à délimitation des parcelles situées en bordure de l'espace public.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à donner pouvoir au géomètre mandaté par la commune de déposer une demande de division des parcelles auprès du centre des impôts foncier dans le cadre de l'opération de sécurisation de la rue de La Montagne.

- **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Délibération n°2025-02-D05

5. Vote des subventions aux associations

Vu l'avis de la commission finances du 18/02/2025

Vu les demandes présentées par les associations sollicitant une subvention pour un projet d'animation du village ou le financement d'une action précise sur l'exercice 2025.

N°	Association	Projet/animation	1 925 €
1	UTC	Atelier et spectacle avec la compagnie lyrique Deux croches rondes auprès du jeune public	1 000 €
2	Harmonie de Limeray	Participation aux commémorations municipales	200 €
3	CHIC Amboise Château-Renault d'entraide et de réadaptation	Participation aux ateliers thérapeutiques à destination des patients du secteur de psychiatrie auquel est rattaché la commune	200 €
4	Bul' de Mômes	Et si on parlait écran	525 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **D'ALLOUER** aux associations susmentionnées les subventions proposées pour un montant total de 1925 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- DEVIS SIGNES

Travaux/prestation	Entreprise	Imputation	Montant en € HT	Date
Intervenant musical en milieu scolaire	RED FROG BROS	6288	3682.40	31/01/2024

ARRÊTÉS PERMANENTS

Pas de nouvel arrêté

ARRÊTÉS D'URBANISME

Pas de nouvel arrêté

QUESTIONS DIVERSES

- Proposition d'une exposition Jean Ristat par la Bibliothèque de Limeray

La commune de Limeray et l'association de la bibliothèque ont été sollicitées par le département en 2024 pour monter une exposition sur Jean Ristat. Le délai était trop court pour pouvoir organiser l'évènement, il a donc été décidé de le reporter à 2025.

C'est dans ce cadre que Mme PETIT et M. TURBAT ont été conviés à une réunion en février à Limeray. Les organisateurs aimeraient que la commune de Saint-Ouen-les-Vignes s'associe à eux en mettant à disposition le Foyer rural pendant 11 jours début septembre.

La commune ayant déjà organisé un hommage à Jean Ristat en partenariat avec l'association UTC, et en raison des contraintes que l'immobilisation et la surveillance pendant 11 jours du Foyer génèrent, la commune ne peut donner suite à cette demande.

- Réunion avec les riverains pour le projet agrivoltaïque du Poirier Pelé

A la demande de M. le Maire, une réunion aura lieu le 7 mars sur le projet agrivoltaïque du Poirier-Pelé en présence du porteur du projet la société TECHNIQUE SOLAIRE.

Ont été conviés la commune de Montreuil, les riverains concernés par le projet, les agriculteurs propriétaires partie prenante du dit projet et la ferme de la Corbinière qui exploiterait les pâturages.

- Travaux rue de la Montagne

La période test a démarré. Certains riverains sont très virulents et très agressifs. Ils rejettent totalement le projet. Pour les autres riverains, la commune recueille progressivement les avis et remarques afin de faire évoluer le cheminement sécuritaire test en fonction des dysfonctionnements relevés.

- Boucherie de Saint-Ouen-les-Vignes

Le service économique de la CCVA, après avis de la commune de Saint-Ouen-les-Vignes, va contacter le boucher Cahelo d'Amboise pour étudier l'intérêt à une reprise du commerce de Saint-Ouen-les-Vignes.

- Cimetière

Le puits de dispersion est terminé. Il conviendra cependant de stabiliser l'accès. L'entreprise Bontemps a commencé les travaux de la plateforme autour des cavurnes.

- **Agenda**

Commission bâtiment : lundi 17 mars 20h30

Commission communication : jeudi 6 mars 20h30

Commission finances : mardi 4 mars 18h30

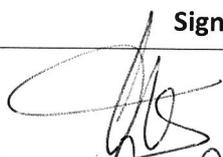
Conseil municipal : 25 mars 20h30

Levée de séance : 22 :37

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Numéro	Objet de la délibération	Décision
	Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal	Unanimité
2025.02.D01	Acquisition du bien GAUTHIER cadastré F142, F143, F145, F146	Unanimité
2025.02.D02	Ouverture anticipée des crédits d'investissement au budget 2025	Unanimité
2025.02.D03	Avis sur le document cadre élaboré par la Chambre d'agriculture concernant les projets ENR sur parcelles agricoles	Unanimité
2025.02.D04	Pouvoir donné au Maire de donner pouvoir au géomètre pour la division des parcelles rue de la Montagne	Unanimité
2025.02.D05	Vote des subventions aux associations	Unanimité

Fonction	Qualité	NOM Prénom	Signature
Maire	M.	Philippe DENIAU	
Secrétaire de séance	Mme	Dominique FLEURY	